

Présentation des ressources pour les programmes adaptés d'histoire-géographie

Géographie / CAP / Second thème : Espaces urbains : acteurs et enjeux.

Capacité mobilisable : A partir d'un exemple d'action intercommunale, montrer la coopération et la complémentarité des acteurs.

Documents professeur

Document : l'Intercommunalité en Polynésie française

La Polynésie française regroupe 48 communes dont les deux tiers ont des communes « associées ».

Les premiers syndicats intercommunaux ont été créés au début des années 1970, quelques années après la mise en place des communes.

L'intercommunalité est la volonté de plusieurs communes de se regrouper pour exercer une ou plusieurs compétences ensemble présente plusieurs intérêts. Le premier intérêt est la possibilité de faire des économies par la mutualisation des moyens humaines, techniques, et matériels. Le deuxième intérêt réside dans la possibilité d'une meilleure efficacité de l'action publique. Enfin, l'intercommunalité peut constituer un espace de solidarité et d'échanges entre les populations.

En Polynésie française, quatre formes d'intercommunalité sont prévues par le code général des collectivités territoriales (CGCT) : le syndicat de communes (à vocation unique et à vocation multiple), le syndicat mixte, la communauté de communes et la communauté d'agglomération.

On recense aujourd'hui **10 structures intercommunales** regroupant les 48 communes. Ainsi, l'ensemble du territoire et de la population de Polynésie française est couvert par au moins une des structures intercommunales qui sont sans fiscalité propre.

Source : Site du Haut commissariat de Polynésie française.

Document : Parole à Félix Barsinas, Président de la CODIM

Te tai nui a hau, « l'océan de paix » ou « celui qui porte en lui l'harmonie » en langue marquisienne, est le nom de l'océan originel sur lequel la « terre des hommes » a été érigée. C'est aussi le nom de baptême qui a été donné par l'académie marquisienne au projet de grande Aire Marine Protégée des Marquises (AMP) présenté dans ce document. Ce projet ambitieux et visionnaire est porté par les élus et la population des îles Marquises depuis 2012, pour préserver durablement et faire resplendir le patrimoine naturel et culturel de nos îles.

La Communauté de Communes des îles Marquises (CODIM), que je préside, a pour objet d'associer les élus des îles Marquises en vue de l'élaboration de projets communs de développement et d'aménagement de l'espace.

(...) Depuis son origine, le projet de grande AMP pour notre archipel a fait l'objet de nombreuses recherches et de concertations. (...) L'ensemble de ces travaux ont confirmé que les Marquises se caractérisent par une richesse biologique unique et un attachement du peuple marquisien pour la protection de ses ressources marines. (...) Le zonage présenté définit trois espaces principaux :

- 1) une zone de pêche industrielle pour soutenir le développement économique de nos îles,
- 2) une zone de pêche artisanale exclusive. Pour préserver nos pêcheurs côtiers d'une concurrence inéquitable,
- 3) et une zone de protection stricte au large dans la zone de reproduction du thon obèse pour permettre de maintenir le renouvellement des stocks de cette espèce menacée et de l'ensemble des espèces pélagiques.

Félix Barsinas, Président de la CODIM

Document : La communauté de communes des MARQUISES (CODIM)

Regroupe les 6 communes des îles Marquises (Fatu Hiva, Hiva Oa, Nuku Hiva, Tahuata, Ua Huka, Ua Pou)

Créée par l'arrêté n° 867/DIPAC du 29 novembre 2010

Adresse : Le siège de la communauté de communes des Iles Marquises est fixé à Atuona (île de Hiva Oa).

Parmi les compétences obligatoires, la CODIM peut :

- **au titre de l'aménagement de l'espace** , entreprendre des actions telles que :

l'élaboration d'un schéma de développement touristique (mise en valeur des ressources touristiques, localisation et restauration des sites historiques), la création et l'aménagement des chemins de randonnée d'intérêt communautaire et la conduite d'études d'opportunité sur l'aménagement des dessertes, routes d'accès et chemins de pénétration reconnus d'intérêt communautaire ;

- **et au titre du développement économique** , les actions suivantes :

l'organisation et la promotion des filières économiques dans les domaines de l'agriculture, du bois, de la pêche et de l'artisanat et l'identification de zones d'activités, la gestion d'équipements structurants, tels que ateliers-relais, marchés communaux.

Elle exerce en outre des compétences optionnelles en matière :

- **environnementale et de services publics** : promotion d'une agriculture durable, mise en œuvre du service du traitement de déchets et de l'assainissement des eaux usées ; politique de protection des ressources en eau potable;
- **culturelle** : projet de classement des Marquises à l'UNESCO,
- **de transports** : participation à la réalisation d'un schéma de transport maritime entre les îles de la communauté.

Source: <http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr>

Document : Les syndicats de communes

le syndicat intercommunal à vocation multiple des Tuamotu-Gambier (SIVMTG) qui regroupe les îles des Tuamotu-Gambier

Le SIVMTG reçoit pour objet initial, la création d'un pôle de conseil et d'assistance administratif, technique, juridique et financier chargé notamment de :

- toute étude de faisabilité administrative, technique et financière, réalisation de plans de rénovation ou d'extension des constructions communales existantes, établissement des devis estimatifs afférents, rédaction de rapports d'analyse et de préconisation des actions à mettre en œuvre pour assurer le bon état des matériels et des installations communales ;
- recherche, consultation, négociation avec les fournisseurs pour toutes commandes afférentes à l'alinéa précédent pour l'approvisionnement des communes ;
- préparation des bons de commande correspondants au vu des crédits inscrits aux budgets communaux ;
- prise en charge des acquisitions à la livraison par les fournisseurs et expédition à la commune destinataire par voie maritime ou aérienne ;
- conseil et assistance à l'élaboration des marchés publics au vu des plans de financement et des crédits inscrits aux budgets communaux ;
- conseil et assistance administratifs, financiers et comptables portant notamment sur l'élaboration des actes communaux, sur la préparation des budgets et sur le mandatement des factures et l'émission des titres de recettes ;

Document : Syndicat : TE OROPAA

Le Syndicat TE OROPAA, à vocation unique, a été créé en 1974, à l'initiative des Maires des communes de FAA'A, PAEA et PUNAAUIA, en vue de gérer, d'entretenir et d'améliorer les installations de captage à partir de la PUNARU'U, d'acheminer de l'eau potable aux trois communes qui se chargent de la distribution. L'eau est principalement produite à partir du site de la PUNARU'U, via une usine de traitement. Lorsque la prise d'eau de la PUNARU'U est fermée (dysfonctionnement, entretien ou eau trop turbide ne pouvant être traitée), l'eau provient alors des ressources présentes sur chaque commune. Après chloration, l'eau de la PUNARU'U est envoyée gravitairement à chacune des trois communes. Sur la distribution générale, gérée par TE OROPAA, il existe trois stations de contrôle (débit, pression, chlore) qui effectuent également une rechloration.

Le Syndicat TE OROPAA, présidé par M. Gustave VAN BASTOLAER, est financé par les contributions des trois communes membres, à hauteur de leur consommation d'eau (ce volume intègre les volumes réellement consommés et les fuites sur le réseau secondaire).

Document : Le syndicat mixte : Le contrat de ville de l'agglomération de Papeete

En 2004, les acteurs locaux, sous l'impulsion des communes, ont décidé de créer une structure locale pour gérer ensemble le Contrat de ville.

Ainsi a vu le jour le 25 avril 2005, un syndicat mixte composé des 7 communes de l'agglomération concernée (Mahina, Arue, Pirae, Papeete, Faa'a, Punaauia et Paea) et de la collectivité territoriale qu'est la Polynésie française.

A la signature du Contrat de ville en Janvier 2007, les communes de Papara et de Moorea-Maiao rejoignent le dispositif afin de prendre en compte l'étalement urbain de l'agglomération et prévenir les effets urbains et sociaux de cette croissance.

Documents élèves

Document : Un Projet : La communauté de communes de HAVA'I aux îles sous le vent

Un transport maritime pour la population des Île-Sous-Le-Vent

La Communauté de Commune Hava'i (CCH) a engagé une étude afin de déterminer les besoins de la population, et le cas échéant celle de Bora Bora, sur la mise en place d'un transport inter-îles, au même titre que l'Aremi Ferry ou le Terevau de Moorea. Cette étude, réalisée par le groupement Catram Consultants/Inddigo, Pae Tai Pae Uta (PTPU) et Espelia a débuté il y a 4 mois et devrait se terminer d'ici le début d'année 2019. Le rapport final devra déterminer les besoins en termes de transport de passagers, d'écoliers, de marchandises et de véhicules.

Plusieurs problématiques sur la mise en place d'un transport inter-îles interviennent comme :

- Le transport devra être suffisamment grand pour répondre aux besoins mais devra être adapté à la passe de Maupiti
- Définir le schéma de route
- Ne pas dépasser un temps de transport supérieur à 3h30
- Le prix devra être raisonnable
- À qui la gestion sera confiée ? CCH ? Entreprise privée ?

Le projet est financé par l'État et le pays (FIP Étude). Une demande de subvention sera probablement faite pour l'achat du ou des bateaux mais la CCH se réserve la possibilité de faire appel à une entreprise privée dans le cadre d'une délégation de service public.

Document : Page d'accueil de la communauté de communes aux îles sous le vent : HAVA'i.



Document : Le fonctionnement du conseil communautaire.

Élus parmi les membres du conseil communautaire

Président élu : Cyril Tetuanui

**Vice- présidents
9 vice-présidents**

**Bureau communautaire
12 membres élus**

**Conseil communautaire
30 Délégués titulaires et 30 délégués Suppléants
Composé des délégués des communes**



LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- La gestion des déchets des ménages
- La valorisation du patrimoine historique
- La gestion du transport entre les îles
- Le développement de l'agriculture biologique
- Le développement du tourisme nautique
- La gestion des animaux errants

Document : Extraits de journaux quotidiens locaux : La dépêche de Tahiti.

La Dépêche des îles
Jeudi 13 avril 2017

RAIATEA - Le transport maritime dans les îles Sous-le-Vent dans le collimateur de l'Autorité polynésienne de la concurrence

Espoirs déçus pour Maupiti ?

En 3 points

- Les maires des îles Sous-le-Vent élus de la communauté de communes de Haïa (Com) ont voté, lundi dernier, le président du Pays, Édouard Fritch, à venir se rencontrer en urgence à la circulaire administrative des Raroua à Ufumu.
- Il a été commenté la décision de l'Autorité polynésienne de la concurrence (APC) sur le projet de la ligne de conseil des sociétés Compagnie française maritime de Tahiti (CFMT) et Vaiphaa, navires Taupo, par la société Enjar (groupe Martel) possédant les navires Haavahi Nui et Nuku Haa.
- Les élus et les communes éliminés par l'APC le 10 mars dernier ont surpris les élus de la Commune qui ne comprennent pas ce frein au développement. Ils ont acquis, en début de cette année, le pouvoir central, la compétence du transport entre les îles.

Le conseil des communes de Haïa a décidé d'aller plus loin et voter sur le sujet, en particulier sur le besoin de développer Maupiti et répondre aux besoins des habitants des Raroua (à 120 000 personnes) qui n'ont que deux bateaux à capacité de 12 passagers chacun par voyage pour se rendre à Tahiti.

Le projet de rattachement des services d'après des sociétés CFMT et Vaiphaa par la société SCP Enjar présent en juin 2016 à l'Assemblée polynésienne de la concurrence (APC) a remis sous l'attention des élus qui avaient formulé des demandes aux investisseurs. La mise en place d'un bateau offrant des services de transport entre Papeete et les îles Sous-le-Vent. Les deux sociétés devaient être opérationnelles avant le 31 décembre 2016.

Devant ses collègues élus et le président du Pays, le maire de Maupiti, Noddiapani Raroua, rapporteur de la commission du transport maritime, a commenté la décision de l'Autorité polynésienne de la concurrence, qui écarte de trois nouvelles lignes maritimes. "Nous ne comprenons pas le refus de cette autorité sur un dossier initialement, nous avons voté de l'abandonner dans une sorte de l'abandon de nos intérêts, la position démissionnaire nous conduit, la possibilité d'abandonner de service sur des investisseurs

Le profit, mais on réalise que nous n'avons aucune société maritime adéquate communautaire, que nous sommes dans du bleu et la ligne maritime est vitale. Nous avons besoin de nous développer et nous ne pouvons pas nous laisser par un danger qui ne donnerait pas de nouveaux bateaux, et qui ne nous permettrait d'être des investisseurs de l'abandonner". Les maires présents ont tous fait part de leur déception. Le maire de Rara, Gustav Ting Tang, a fait l'historique des autres passages qui se sont succédés sur la ligne et a fait la réflexion suivante : "L'autorité n'a vu que les opérations financières qui conduisent à une monopole en subissant le profilisme excessif de la population - ne déplacez pas le problème".

Le président du Pays et les élus de la Commune vont demander des déclarations au haut-commissaire. La publication de la décision de l'APC va devoir couvrir le délai de recours des élus le cas échéant.

De notre correspondant Jean-Marie Bour

Les maires des îles se sont réunis en urgence pour commenter la décision de l'Autorité polynésienne de la concurrence sur le projet de rachat des navires Taupo par le groupe Martel

Transports d'intérêt communautaire

Au JOFF du 3 janvier 2017 Arrêté n° HC 1513 DRA/BAUG du 27 décembre 2016 approuvant les modifications statutaires de la communauté de communes Haïa's. En complément optionnelles Transfert entre les îles. CE Entité communautaire la gestion de transport entre les îles à l'échelle de la communauté de commune Haïa's selon les orientations définies dans le schéma directeur d'équipement durablement innovateurs de la Polynésie Française.

Les élus et le conseil communautaire du gouvernement, page 140

Document : Extrait d'un article

RAIATEA, le 7 novembre 2018. La communauté de communes Hava'i a engagé une étude afin de déterminer les besoins de la population, et le cas échéant celle de Bora Bora, sur la mise en place d'un transport inter-îles, au même titre que l'Aremiti Ferry ou le Terevau de Moorea.

Cette étude, réalisée par le groupement Catram Consultants/Inddigo, Pae Tai Pae Uta (PTPU) et Espelia a débuté il y a quatre mois et devrait se terminer d'ici le début d'année 2019.

Le rapport final devra déterminer les besoins en termes de transport de passagers, d'écoliers, de marchandises et de véhicules.

Sur [sa page Facebook](#), la communauté de communes détaille les contraintes à la « mise en place d'un transport inter-îles » : « Le transport devra être suffisamment grand pour répondre aux besoins mais devra être adapté à la passe de Maupiti », il faudra « définir le schéma de route », « ne pas dépasser un temps de transport supérieur à 3h30 » et « le prix devra être raisonnable ». Enfin, dernière question : « À qui la gestion sera confiée : à la communauté de communes Hava'i ou à une entreprise privée ? »

Le projet est financé par l'État et le Pays. « Une demande de subvention sera probablement faite pour l'achat du ou des bateaux mais la communauté de communes se réserve la possibilité de faire appel à une entreprise privée dans le cadre d'une délégation de service public », note Hava'i.

La communauté de communes Hava'i, présidée par Cyril Tetuanui, a été créée en 2012 afin de regrouper plusieurs communes. Depuis 2016, six communes font parties de ce regroupement : Tumaraa, Taputapuatea, Uturoa, Huahine, Taha'a et Maupiti. Le siège provisoire de la communauté de communes Hava'i est fixé à la mairie de Avera sur la commune de Taputapuatea.

La gestion du transport entre les îles est une des compétences de cette communauté de communes.

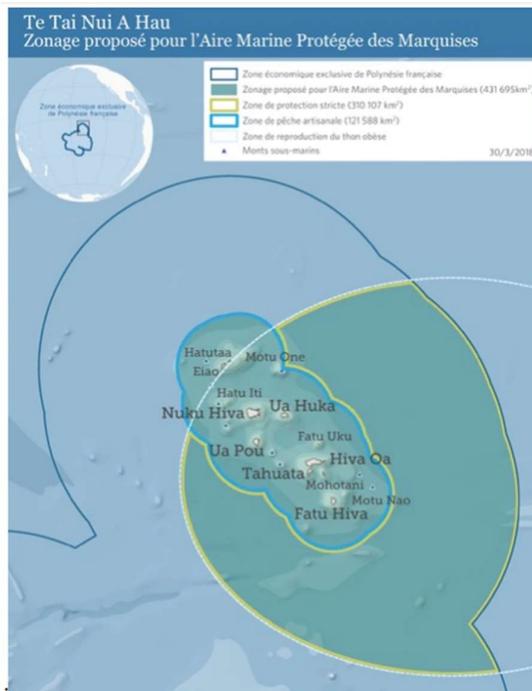
Site : Tahiti info.

Document : Page d'accueil de la communauté de communes des Marquises : CODIM



*Te fenua Enata
Te henua enana
Mave mai, Mave mai, Mave mai*

Document : Le Projet : La communauté de communes des MARQUISES (CODIM)



Zonage proposé par la CODIM pour le projet de grande Aire Marine Protégée des Marquises, Te Tai Nui a Hau

Source : le site de la communauté de communes des Marquises.

Document : Syndicat "Fenua ma" : Le tri des déchets.

QUI SOMMES-NOUS ?

Les missions de FENUA MA

Créé le 1^{er} novembre 2012, le syndicat FENUA MA regroupe 13 collectivités dont la Polynésie française, la commune de Moorea-Maiao et 11 communes de Tahiti pour la compétence « traitement » de leurs déchets ce qui représente plus de 177 000 habitants.

Suite au décès récent de Monsieur Teriitepaiatua MAIHI, Président de FENUA MA de 2014 à 2017, le Comité Syndical, composé de ses 14 membres, s'est réuni le 9 février dernier pour élire le nouveau président. Monsieur Dauphin DOMINGO, Maire de la Commune de Hiti'a O Te Ra occupe désormais cette fonction et ce, pendant toute la durée de son mandat local.

Quelles sont nos missions de base ?

Le syndicat est chargé de réaliser les études, la sensibilisation au tri des déchets, la communication et la gestion des installations de transfert, de traitement par valorisation locale ou par exportation des déchets.

Les programmes publics concernent la gestion des ordures ménagères (bacs gris), des déchets recyclables (bacs verts et bornes à verre) et des déchets toxiques (piles, batteries, huiles, carcasses de voitures, médicaments...).

Les communes non adhérentes et les entreprises peuvent aussi passer des conventions avec FENUA MA pour

certaines de leurs déchets recyclables et/ ou toxiques. Enfin, le syndicat est l'initiateur de l'opération « 1 Kg = 1 F » qui permet de reverser en 2018, plus de 6,6 MF à des associations oeuvrant pour la jeunesse, le social ou l'environnement.

Source "Te vea o te honu", le journal du tri, n°39.

Document : Les chantiers urbains

Le premier forum polynésien des acteurs de la rénovation urbaine s'est ouvert lundi à la présidence avec notamment la présentation de projets d'aménagement de l'espace urbain, de réhabilitation de l'habitat et de désenclavement des quartiers des villes les plus densément peuplées du fenua. L'Etat, le Pays et le Syndicat mixte des communes du contrat de ville de l'agglomération de Papeete s'associent aux maires de Mahina, Pirae, Papeete et Punaauia pour relancer les projets qui concernent l'amélioration des conditions de vie des zones prioritaires de l'agglomération de Papeete.

Le premier forum polynésien des acteurs de la rénovation urbaine se tient lundi et mardi à la présidence de la Polynésie française, afin de relancer les projets initiés par les maires de Mahina, Pirae, Papeete et Punaauia sur les zones prioritaires qui nécessitent l'attention particulière des pouvoirs publics.

Le haut-commissaire, René Bidal, a indiqué que ces projets concernent près de 30% de la population globale et qu'ils devront avoir « *une cohérence d'ensemble* » puisque les communes concernées sont voisines. Le ministre du Logement, de l'aménagement et de l'urbanisme, Jean-Christophe Bouissou a réaffirmé sa volonté que « *le maire soit le chef de projet* » de ces programmes de rénovation. Il a par ailleurs insisté sur la nécessité de maintenir le dialogue avec la population avant d'envisager tout réaménagement.

Site de Radio 1

Document : Inauguration des aménagements du front de mer de Papeete.

PAPEETE, 26 juillet 2018 - Le président Edouard Fritch a officiellement inauguré les aménagements du front de mer de Papeete, jeudi soir.

(...)Le boulevard de la reine Pomare IV, plus souvent nommé Front de Mer, est une des voies les plus fréquentées de Papeete. Cette route borde les quais des navires de croisières, constituant la porte d'entrée de Papeete.

Afin de répondre à cette double contrainte, le ministère de l'équipement et des transports terrestres a porté une opération séquencée dans le temps. Les aménagements mis en œuvre ont fait l'objet d'une large concertation avec la commune, le Port autonome de Papeete et les services du Pays. Le projet consiste à maintenir trois voies routières, et à supprimer la contre allée pour créer de larges trottoirs et une coulée verte qui isolera les piétons et les commerces du boulevard.

Le tronçon inauguré jeudi soir est situé entre le giratoire du Pacifique et la rue Jeanne d'Arc, côté montagne. Des aménagements sont aussi prévus pour un deuxième tronçon, situé entre la rue Jeanne d'arc et le giratoire Jacques Chirac, avec une réalisation des travaux à compter du 2ème semestre 2018.

Le financement de cette opération a été réalisé en partenariat avec l'Etat, sur une inscription au dispositif du 3ème instrument financier 2016. Le montant du chantier s'est élevé à 272 millions Fcfp TTC et les travaux ont débuté en juin 2017. La surface de coulée verte est de 600 m2, avec plusieurs essences de palmiers (dont des palmiers des Marquises et de Makatea), de nombreuses espèces d'arbres, dont le Tau, le Miro et le Pandanus, et aussi 130 massifs d'Auti en guise de plantes ornementales.

Site Tahiti info

Document : Coupe des travaux



Présentation des sources :

Site du Haut-Commissariat de Polynésie française.

Site de la communauté de communes des Marquises

Rapport CODIM, **Te Tai Nui a Hau – Projet de grande Aire Marine Protégée aux Marquises**, 2018.

Site de la mairie de Punaauia

Site « le contrat de ville de l'agglomération de Papeete »

Article de presse, La dépêche de tahiti, « Espoirs déçus pour Maupiti ? », 13 avril 2018.

Site de Tahiti info,

"Te vea o te honu", le journal du tri, n°39.